

North Fraser, Nanaimo et Port Alberni (C.-B.). Les commissions des ports sont composées de représentants municipaux et fédéraux et sont responsables de l'administration, du fonctionnement et du maintien des opérations en général et de l'entretien de rapports étroits avec le ministère des Transports et avec les groupes provinciaux, régionaux et locaux qu'elles servent.

Ports publics. Plus de 300 ports publics relèvent directement de l'Administration canadienne des transports maritimes. Les capitaines de port et les gardiens de quai qui y travaillent sont nommés par le ministre des Transports et sont pour la plupart rémunérés d'office. Parmi les grands ports publics, on peut mentionner Baie-Comeau (Qué.); Corner Brook et Come-by-Chance (T.-N.); Sydney et Port Hawkesbury (N.-É.); Sault-Sainte-Marie et Goderich (Ont.); et Victoria, Kitimat et Tasu (C.-B.).

Quais du gouvernement. Bon nombre des quais du gouvernement qui relèvent de l'Administration canadienne des transports maritimes se trouvent dans les ports publics et sont utilisés pour les bâtiments commerciaux, entre autres les traversiers pour voitures et camions. Certains grands terminus de traversiers fédéraux assurant des services interprovinciaux relèvent de l'Administration canadienne des transports de surface. Les autorités provinciales administrent des quais pour traversiers qui font partie du service interprovincial.

Il appartient au ministère des Transports de prévoir et de fournir des installations portuaires publiques adéquates afin de servir les intérêts commerciaux et d'améliorer ou d'abandonner progressivement des installations existantes face à la croissance économique ou à l'évolution du trafic marchandises par suite de la création de nouvelles industries, de l'apparition de nouveaux genres de navires et de nouveaux procédés dans la manutention des marchandises. Le ministère fournit également au besoin des installations spéciales en eau profonde pour les marchandises en vrac, en particulier le charbon et le pétrole, dans le cadre d'accords de remboursement intégral à long terme conclus avec les transporteurs. Dans bien des cas, ces accords complètent les programmes d'expansion parrainés par le ministère de l'Expansion économique régionale.

Frais et droits. Le ministère fixe et collecte les droits que doivent payer les usagers des installations portuaires et approuve tous les taux établis par les ports relevant de la compétence fédérale. Les droits portuaires, frais de chargement, péages, droits de quai, droits d'amarrage et autres droits sur les marchandises et navires sont soumis à certaines variations régionales et locales. Ils sont destinés à rembourser une part raisonnable des investissements effectués chaque année par le gouvernement fédéral dans les ports canadiens par l'entremise du ministère des Travaux publics et du ministère des Transports et de ses divers organes.

Installations privées. Outre les installations publiques, il existe de vastes quais et des installations auxiliaires pour la manutention du fret appartenant à des sociétés privées, en particulier des installations spécialisées dans la manutention du charbon, du minerai de fer, du pétrole, du grain et du bois à pâte. A Sept-Îles (Qué.), la société Iron Ore possède et exploite de très vastes installations pour le chargement du minerai de fer en boulettes sur des navires transocéaniques ou qui remontent le Saint-Laurent. Le port de Port-Cartier a été construit au début des années 60 par des intérêts miniers, et grâce à d'importants investissements diversifiés de capitaux privés il est devenu également l'un des principaux terminus du Canada pour l'exportation du grain. A Port Hawkesbury (N.-É.), la Gulf Oil Canada exploite un terminus pour le déchargement des grands navires-citernes; dans la ville de Québec, le Canadien Pacifique exploite un terminus pour conteneurs à l'Anse-au-Foulon; et à Port-Alfred (Qué.) et Kitimat (C.-B.), l'Aluminium du Canada exploite un terminus polyvalent pour les produits de fonderie. Sur les Grands Lacs et d'autres voies navigables de l'intérieur, un grand nombre d'industries possèdent et exploitent des installations maritimes servant au transport, à l'échelle canadienne et à l'échelle internationale, de minerai, charbon, produits pétroliers, pierre calcaire et autres marchandises en vrac.